

RÈGLES DE JEU

BLACKJACK SWITCH

L'OBJECTIF DU JEU

À chaque partie, le joueur doit tenter d'obtenir une main dont la valeur est plus élevée que celle de la main du croupier, sans toutefois qu'elle excède 21. Au **Blackjack Switch**, le joueur commence la partie avec deux mains et a la possibilité d'échanger entre elles la deuxième carte de chacune de ses mains, sous réserve de ce qui suit.

LES CARTES

Le **Blackjack Switch** se joue avec 6 à 8 paquets de 52 cartes. Les as peuvent valoir 1 ou 11, les figures valent 10, et toutes les autres cartes possèdent leur valeur nominale. Si les deux premières cartes d'une main sont un as et un 10 ou un as et une figure, il s'agit d'un black jack, c'est-à-dire une main de deux cartes dont la valeur totale est de 21, pointage le plus élevé au black jack.

LES MISES

Le nombre maximal de joueurs à une table de **Blackjack Switch** est de cinq, qu'ils soient assis ou debout.

À l'aide de jetons de valeur achetés en casino, le joueur doit effectuer deux mises initiales de valeur égale. Chacune de ces mises correspond à une main.

Les mises doivent respecter les limites minimale et maximale indiquées à la table et doivent être déposées aux emplacements prévus à cet effet avant que la première carte soit distribuée. Aucune mise ne peut être faite, modifiée ni retirée par la suite, sous réserve des options du joueur.

LA DONNE

Le croupier distribue les cartes à chaque joueur à partir d'un sabot. Seul le croupier peut toucher aux cartes. Il distribue une carte pour chacune des deux mains de chaque joueur, puis s'en donne aussi une, celle-ci face visible. Le croupier distribue ensuite une deuxième carte pour chacune des deux mains de chaque joueur, puis s'en donne une deuxième, celle-ci face cachée.

L'OPTION ÉCHANGE

Après avoir reçu les deux premières cartes de ses deux mains et lorsque le croupier n'a ni un black jack ni encore dévoilé sa deuxième carte, le joueur a le choix de conserver ses cartes telles qu'elles ont été distribuées ou encore de demander au croupier d'échanger entre elles les deuxièmes cartes distribuées de ses deux mains. Le joueur ne peut obtenir un black jack à la suite d'un échange. Le cas échéant, le total de ces deux cartes est de 21 facile. L'option Échange peut uniquement être appliquée avant que l'une des options ci-dessous soit appliquée.

LES AUTRES OPTIONS

Dans la mesure où le croupier n'a ni un black jack ni encore dévoilé sa deuxième carte, le joueur peut notamment, s'il y a lieu, pour chacune de ses deux mains :

- **TIRER** une ou plusieurs cartes supplémentaires pour améliorer sa main sans qu'elle dépasse 21;
- **ARRÊTER** s'il est satisfait de sa main;
- **PARTAGER**, c'est-à-dire séparer deux cartes d'une même valeur (ex. : roi et 10, paire de 9) afin de jouer plus de deux mains, et ce, jusqu'à un maximum de quatre mains. Chaque main est ensuite jouée séparément. Dans le cas d'une paire d'as, le joueur ne peut partager qu'une seule fois et n'est autorisé à tirer qu'une seule carte additionnelle pour chaque main. Chaque fois que le joueur partage, il doit ajouter une mise d'un montant égal à sa mise initiale. Il ne peut y avoir de black jack avec une main partagée;
- **DOUBLER** sa mise, c'est-à-dire ajouter une mise d'un montant égal à la mise initiale sur une main de deux cartes, sauf si sa main forme un black jack. Le joueur peut également doubler sa mise initiale après un **PARTAGE**, et ce, pour chacune des mains ainsi partagées, sauf dans le cas d'une paire d'as. Dans tous les cas, lorsque le joueur double sa mise, il obtient une seule et dernière carte.

Dans la mesure où la carte visible du croupier est un as et que ce dernier n'a pas encore vérifié la valeur de sa deuxième carte, face cachée, le joueur peut :

- **ASSURER SA MAIN.** Dans un tel cas, le joueur peut ajouter, à l'emplacement prévu à cet effet, pour chacune de ses deux mains, une mise d'assurance d'un montant égal à la moitié de sa mise initiale. Le croupier vérifie ensuite sa deuxième carte. Si le croupier obtient un black jack, la mise d'assurance est payée 2 à 1. Si le croupier n'obtient pas un black jack, la mise d'assurance est perdante.

LA STRATÉGIE DE LA MAISON

Après avoir dévoilé sa carte cachée, le croupier complète sa main, au besoin, selon la stratégie de la maison, qui consiste, selon ce qui est indiqué à la table :

- à **TIRER** sur un total de 17 facile ou moins et à **ARRÊTER** sur un total de 17 difficile ou plus; ou
- à **TIRER** sur un total de 16 ou moins et à **ARRÊTER** sur un total de 17 (facile ou difficile) ou plus.

MAIN FACILE

Il s'agit d'une main dans laquelle un as peut valoir à la fois 1 ou 11, sans toutefois que la valeur de la main excède 21.

Exemple : 17 facile = main pouvant être composée d'un as et d'un 6, pour une valeur totale de 7 ou de 17.

MAIN DIFFICILE

Il s'agit d'une main sans as ou d'une main avec un as qui ne peut prendre que la valeur de 1.

Exemple : 17 difficile = main pouvant être composée d'un 10, d'un 6 et d'un as, pour une valeur totale de 17.

LES PAIEMENTS

Règles générales

La mise du joueur est gagnante si :

- la valeur de la main du joueur est de 21 ou moins et est supérieure à celle de la main du croupier;
ou
- la valeur de la main du joueur est de 21 ou moins, tandis que celle de la main du croupier excède 21, sans toutefois totaliser 22 difficile;
ou
- la valeur de la main du joueur est un black jack tandis que celle de la main du croupier n'est pas un black jack.

Toute mise gagnante est payée 1 à 1.

La mise du joueur est nulle si le joueur a un black jack alors que le croupier a aussi un black jack. Il en va de même si la valeur de la main du joueur est de 21 ou moins alors que celle du croupier est d'une valeur égale ou d'une valeur de 22 difficile.

La mise est perdante si la valeur de la main du joueur excède 21. Elle est également

perdante si la valeur de la main du joueur est inférieure à la valeur de la main du croupier si cette dernière n'excède pas 21, sans toutefois totaliser 22 difficile.

Variante

Si le joueur a un black jack, la mise est payée conformément à ce qui est indiqué à la table. Le cas échéant, un tel paiement peut varier entre 1 à 1 et 10 à 1, et remplace toute disposition contraire indiquée dans les règles générales.

Commission

À la condition que ce soit indiqué à la table, la maison peut exiger du joueur un montant en commission pouvant être perçu :

- par partie;
- comme droit de jeu pour une durée prédéterminée; ou
- sous forme de pourcentage sur une mise gagnante. Si le montant de la mise n'est pas un multiple de 10, la commission est calculée à partir du multiple de 10 suivant.

Le cas échéant, le montant de la commission applicable est indiqué à la table.

LA MISE ADDITIONNELLE BUSTER BLACKJACK

À la condition que ce soit indiqué à la table, le joueur peut, en plus de ses mises initiales ou sans faire de mise initiale, selon ce qui est permis à la table, faire une mise additionnelle Buster Blackjack. Cette mise doit respecter les limites minimale et maximale indiquées à la table et doit être déposée à l'emplacement prévu à cet effet avant que la première carte soit distribuée. Elle ne peut être retirée ni modifiée par la suite. Une mise additionnelle Buster Blackjack est gagnante si la main du croupier totalise 22 ou plus, sans égard à la valeur des mains du joueur. Autrement, elle est perdante. Une mise additionnelle Buster Blackjack gagnante est payée selon le tableau de paiement suivant :

TABLEAU DE PAIEMENT DE LA MISE ADDITIONNELLE BUSTER BLACKJACK*

<i>Nombre de cartes de la main du croupier totalisant 22 ou plus</i>	<i>Paiement</i>
8 ou plus	250 à 1
7	50 à 1
6	15 à 1
5	4 à 1
3 ou 4	2 à 1

* Seul le paiement le plus élevé est payé pour une mise gagnante.

Ces règles sont régies par le Règlement sur les jeux de casino (RLRQ, c. S-13.1, r. 3.1). La Société des casinos du Québec inc. peut modifier en tout temps les présentes règles.

